

Note d'information

À : L'honorable Patty Hajdu, ministre de la Santé
De : Tahiya Bakht
Date : 10 août 2020
Objet : Appel avec le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada

La présente note vise à vous fournir des renseignements contextuels en prévision de votre appel avec des membres du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (le « Collège royal »).

Heure et date

L'appel est prévu le mardi 11 août à 13 h.

Résumé

Le Collège royal est l'organisme de réglementation supervisant la formation médicale des spécialistes au Canada. Il établit des normes nationales régissant la formation médicale et le perfectionnement professionnel continu pour une variété de spécialités médicales. Le Collège royal ne délivre pas de permis d'exercice et n'agit pas à titre d'organe disciplinaire. Il agit plutôt à titre d'organisme de réglementation s'assurant que la formation et l'évaluation des médecins et chirurgiens spécialistes respectent certaines normes de qualité.

Le Collège royal a recommandé au gouvernement fédéral de réaliser des investissements supplémentaires dans le système de soins de santé. Les trois priorités du Collège royal sont décrites ci-dessous.

- 1. Créer un fonds d'urgence afin de renforcer la capacité d'intensification des systèmes de santé provinciaux et territoriaux. Comme vous le savez, la pandémie a entraîné le report de plus de 300 000 interventions chirurgicales, d'innombrables tests de diagnostic et d'autres formes de soins.**

Mesures que le gouvernement a prises jusqu'à maintenant

- Au début du printemps 2020, nous avons transféré 500 M\$ aux provinces et aux territoires pour les aider à préparer leur système de santé et pour appuyer les efforts de soulagement.
- À la mi-juillet, le premier ministre a annoncé l'Accord sur la relance sécuritaire, qui prévoit le versement de 19 G\$ dans les 6 à 8 mois suivants afin d'aider les provinces et les territoires à affronter une éventuelle résurgence. Cela comprend :
 - o 700 M\$ pour renforcer la capacité du système de soins de santé;
 - o 500 M\$ pour venir en aide aux Canadiens qui éprouvent des difficultés liées à la santé mentale ou à la consommation de substances;
 - o 740 M\$ pour apporter un soutien aux Canadiens vulnérables, y compris à ceux qui vivent dans un établissement de soins de longue durée;

- 7,5 G\$ pour l'EPI destiné aux travailleurs de la santé et aux autres travailleurs essentiels.

2. Accélérer la mise en œuvre des soins virtuels.

Mesures que le gouvernement a prises jusqu'à maintenant

- En mai, le premier ministre a annoncé 250,5 M\$ pour contribuer aux soins virtuels et au lancement d'outils numériques pour les Canadiens.
- De ces fonds, 150 M\$ seront attribués aux provinces et aux territoires et seront axés sur la transmission de messages sécurisés, le transfert de fichiers, la vidéoconférence sécurisée, la surveillance des patients à distance, l'accès aux résultats de tests en ligne pour les patients et plus encore.
- Inforoute Santé du Canada recevra 50 M\$ pour aider les provinces et les territoires à mettre en œuvre ces nouvelles initiatives.
- En juin 2020, le gouvernement a annoncé le Fonds pour la large bande universelle, visant à permettre aux communautés rurales et éloignées d'accéder à des services Internet haute vitesse.

3. Soutenir les fournisseurs de soins de santé en accordant un congé payé aux travailleurs qui n'ont pas accès aux avantages sociaux, compte tenu de l'augmentation du stress et du fardeau imposés aux professionnels de la santé.

Mesures que le gouvernement a prises jusqu'à maintenant

- Il a versé 3 G\$ aux provinces et aux territoires afin d'augmenter la rémunération des travailleurs essentiels à faible revenu.
- Les provinces et les territoires peuvent décider d'utiliser les fonds reçus dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire (700 M\$) pour embaucher du personnel supplémentaire.
- L'Accord sur la relance sécuritaire comprend également un volet axé sur les données, dont l'objectif est de mieux comprendre l'incidence de la COVID-19 sur les travailleurs de la santé.

Considérations

- Le Collège royal a dû répondre aux critiques de médecins résidents partout au pays après avoir pris la décision de reporter leurs examens en raison de la COVID-19. Les examens ont été reportés à l'automne et les médecins résidents diplômés ont pu continuer de travailler dans les hôpitaux après avoir obtenu un permis d'exercice temporaire auprès de leur province. Plus de 2 000 résidents ont signé une lettre ouverte demandant l'application d'un processus unique dans le cadre duquel les résidents seraient certifiés en fonction d'évaluations de leur formation ou d'examens réalisés sous une autre forme.
 - L'utilisation d'une autre forme d'examen n'est pas toujours la meilleure solution – Des étudiants de 4^e année en médecine au Canada qui doivent passer un examen d'aptitude administré par le Conseil médical du Canada font actuellement un examen en ligne, mais le système a connu différents ratés au cours du premier mois d'examens.
- Compte tenu du taux de réussite élevé des examens du Collège royal auxquels les résidents doivent se soumettre, de nombreux résidents estiment que les examens sont une dépense inutile et sont essentiellement désuets.

Points à retenir

- Je tiens à souligner les efforts et la contribution du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada pendant la pandémie.
- Je reconnais l'engagement de l'organisation envers ses membres et sa contribution à la santé et au bien-être de tous les Canadiens. Cela est vrai non seulement en cette période marquée par la pandémie, mais aussi en général, pour tout le travail que le Collège royal effectue et le rôle important qu'il joue.
- Capacité d'intensification
 - En mars 2020, nous avons transféré 500 M\$ aux provinces et aux territoires pour répondre aux besoins des réseaux de santé essentiels et appuyer les efforts de soulagement, et pour veiller à ce que les considérations en matière de financement ne soient pas un obstacle aux mesures préparatoires prises par les hôpitaux et les systèmes de santé. Cela comprenait l'accès au dépistage, l'achat d'équipement et l'amélioration des activités de surveillance et de contrôle.
 - Le 19 juillet, le premier ministre a annoncé que nous avons conclu un Accord sur la relance sécuritaire avec les provinces et les territoires, qui comprend des investissements du gouvernement fédéral de 19 G\$ visant à aider les provinces et les territoires à relancer leur économie au cours des 6 à 8 prochains mois tout en rendant le pays plus résistant à d'éventuelles vagues d'infection.
 - Cela comprend :
 - 700 M\$ pour renforcer la capacité du système de soins de santé à se préparer à une éventuelle résurgence de la COVID-19, y compris en ce qui concerne la capacité d'intensification, les hôpitaux de campagne et le personnel supplémentaire, et pour réduire le retard dans le traitement des personnes qui ne sont pas atteintes de la COVID-19;
 - 500 M\$ aux provinces et aux territoires pour combler les lacunes et les besoins immédiats en ce qui a trait au soutien et à la protection des personnes qui éprouvent des difficultés liées à la santé mentale ou à la consommation de substances;
 - 740 M\$ pour assumer, au cours des 6 à 8 prochains mois, des coûts engagés une seule fois pour la prise de mesures de préparation à une éventuelle résurgence, la prise de mesures de prévention et de contrôle des infections dans les établissements de soins de longue durée, les soins à domicile et les soins palliatifs, ainsi que le soutien d'autres populations vulnérables.
- Soins virtuels
 - La pandémie actuelle de COVID-19 nous apprend bien des choses, et je suis impressionnée par la résistance et la capacité d'adaptation du système de santé.
 - Le gouvernement reconnaît l'importance des soins virtuels. C'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de les soutenir dans leurs efforts visant à adopter les soins virtuels et à les intégrer dans leur système de santé.
 - À cette fin, nous avons engagé 230 M\$ pour aider les systèmes de santé canadiens à répondre aux besoins en matière de soins de santé grâce à des solutions virtuelles et à des outils numériques. La majorité de ces fonds servira à soutenir les efforts déployés par les provinces et les territoires pour renforcer leur capacité à offrir un accès virtuel aux services nécessaires, y compris par téléphone, par messagerie texte ou par vidéoconférence.
 - Nous savons que pour exploiter le plein potentiel des outils de soins virtuels, tous les Canadiens doivent avoir accès à Internet haute vitesse. L'augmentation de la connectivité constitue une priorité fondamentale pour le gouvernement.
- Aider les fournisseurs de soins de santé

- Nous prenons des mesures pour veiller à ce que les travailleurs de la santé aient l'équipement de protection individuelle dont ils ont besoin. Pour ce faire, nous effectuons des achats en grandes quantités en collaboration avec les provinces et les territoires, nous renforçons la capacité de production à l'échelle nationale et nous trouvons d'éventuelles solutions de rechange, ainsi que des moyens de prolonger la vie des produits.
- Nous pouvons tous nous entendre sur le fait que la pandémie de COVID-19 entraîne une hausse sans précédent de la détresse mentale. Il est fondamental d'avoir des systèmes de soutien en place.
- Comme vous le savez, nous avons lancé le portail Espace mieux-être Canada afin que les Canadiens puissent obtenir du soutien à différents niveaux en fonction de leurs besoins. Nous étudions actuellement les moyens d'élargir ce portail afin de répondre précisément aux besoins des travailleurs de la santé.